

Mardi 14 janvier 2025, soirée Projection-discussion aux Studio organisée par le CHRU de Tours en partenariat avec l'Université pour célébrer le 50^e anniversaire de la Loi Veil

Rendez-vous à 19h30, le mardi 14 janvier prochain, au cinéma Les Studio pour la projection du film américain, sorti en 2020, *Never Rarely Sometimes Always*. La séance sera suivie d'une discussion intitulée « 50 ans plus tard, où en est-on ? » animée par les Docteurs Nathalie Trignol-Viguié et Camille Mathieu du centre d'orthogénie du CHRU de Tours et Christine Inschaupé qui représentera la Mission Égalité de l'Université. Soirée ouverte à tous, au tarif habituel d'une séance de cinéma.

Une soirée projection-discussion « 50 ans plus tard, où en est-on ? », les docteurs Trignol-Viguié et Mathieu-Lemarchand nous expliquent :

« En ce 50^e anniversaire de la loi Veil, nous ne pouvons que nous réjouir des évolutions de cette loi qui a révolutionné la santé des femmes et leur Droit à disposer de leur corps, enfin sous conditions ! Loi de compromis, incontournable compte tenu de la situation sanitaire et sociale de l'époque, elle a eu le mérite d'être âprement défendue puis votée mais devait évoluer pour en assouplir les contours et élargir les possibles.

Les évolutions de la loi depuis 50 ans

- Allongement du délai de 4 semaines permettant aujourd'hui d'avorter jusqu'à 14 semaines de grossesse (16 semaines d'aménorrhée),
- Suppression de la notion de détresse pour la femme depuis 2014
- Suppression du délai de réflexion, y compris pour les mineures depuis 2022 et pour lesquelles l'autorisation parentale n'est plus obligatoire depuis 2001.
- Suppression de l'entretien psycho social pour les majeures, maintenu pour les mineures.
- Aujourd'hui, les femmes peuvent choisir d'avorter à la maison, en centre de santé sexuelle et même en centre de santé (sous anesthésie locale) si elles le souhaitent et avec une sage-femme aujourd'hui aussi bien pour l'IVG médicamenteuse (depuis 2016) qu'instrumentale (loi 03/2022).

L'inscription de la liberté de recourir à l'avortement dans la constitution depuis 2024 est un signal fort et une vitrine face à un monde où de nombreux pays n'ont pas encore légiféré, voire se sont rétractés, laissant mourir une femme toutes les 9 minutes aujourd'hui encore des suites d'un avortement clandestin.

Il est fondamental de rester vigilant partout dans le monde, mais en France aussi, à ce que notre loi puisse être appliquée uniformément sur l'ensemble du territoire. Le demi-siècle qui s'ouvre devra être celui de l'application égalitaire et généralisée de cette loi mais aussi celui de la poursuite des avancées pour les Droits génésiques de toutes les personnes, dans tous les champs de la santé sexuelle et pas seulement de l'avortement.

Aucune femme en France dans les années à venir ne devrait rester sans solution face à une grossesse qu'elle souhaite interrompre, quel que soit son âge, son lieu de vie et son terme.»



EN BREF, le centre d'orthogénie du CHRU

Le Centre d'orthogénie du CHRU pratique les interruptions volontaires de grossesse et est également un centre de santé sexuelle.

L'équipe pluridisciplinaire accueille les patientes pour les IVG à tous termes et toutes méthodes confondues : IVG médicamenteuse avec ou sans hospitalisation, IVG instrumentale sous anesthésie locale ou générale jusqu'à 16 semaines d'aménorrhée (SA).

En 2023, le CIVG a pratiqué :
818 IVG instrumentales et
424 IVG médicamenteuses

Deux adolescentes, Autumn et sa cousine Skylar, résident au sein d'une zone rurale de Pennsylvanie. Autumn doit faire face à une grossesse non désirée. Ne bénéficiant d'aucun soutien de la part de sa famille et de la communauté locale, les deux jeunes femmes se lancent dans un périple semé d'embûches jusqu'à New York. *De Eliza Hittman - 2020 | 1h 42min | Drame | Projection en VOST*

Contact presse

Anne-Karen Nancey - 07 87 97 92 71 - ak.nancey@chu-tours.fr
chu-tours.fr